

Délibération n°2025-020

Nb des Membres	
En exercice	Présents
15	10
Date de Convocation	
Convocation	Affichage
19/09/2025	19/09/2025

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE STEENE**

L'an **deux mille vingt-cinq, le vingt – six septembre à dix-huit heures**, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence, de Monsieur Alain DAVROUX, Maire

Présents :

MM. Alain DAVROUX, Benjamin DENOYELLE, Maryse DEVROË, Frédéric SAUVAGE, Nathalie DECLERCK, Patricia DOUAY, Marianne DRIEUX, Emeline OBERT, Samuel DEGEZELLE, Jean-François LAMS

Procuration :

Excusé : MM Jean – Marie ROMMELAERE, Estelle ACHTE, Marie – Andrée MAHIEUX

Absent : Tanguy HERREMAN, Jean – François REBIER

Secrétaire de Séance : Benjamin DENOYELLE

DECISION MODIFICATIVE N°2 SUR L'EXERCICE COMPTABLE 2025

Le présent projet de décision modificative n° 2 a pour objet d'apporter des rectifications aux crédits inscrits depuis le début de l'exercice.

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au budget principal,
Vu la délibération du conseil municipal n°2023-007 du 21 mars 2025 adoptant le budget primitif 2025,

Considérant que depuis des situations nouvelles se sont fait jour en dépenses,
Considérant que ces situations nécessitent d'apporter des modifications aux montants des crédits autorisés pour les chapitres concernés tout en respectant l'équilibre du budget,

Il est proposé d'adopter la décision modificative n°2 de l'exercice 2025 intégrant les informations suivantes :

La commune a budgété en 2025 une subvention pour la classe de neige des enfants de CM1 et CM2 des écoles Emile Zola et Pierre Dewaele de 250€ par enfant soit un montant respectif de 8 500.00€ et 4 500.00€

Compte tenu de l'augmentation du coût du séjour, il est proposé au Conseil Municipal de compléter la participation de la commune avec le versement d'une subvention complémentaire de 30.00€ par enfant soit un montant de 280.00€ par enfant – soit un coût total par école de 1020.00€ (34 enfants *30) pour Emile Zola et 540.00€ (18*30) pour Pierre Dewaele.

	Budget	DM1	DM2	Nouveau budget
Ecole Emile Zola	8 500.00€	1 700.00€	1 020.00€	11 200.00€
Ecole Pierre Dewaele	4 500.00€	0.00€	540.00€	5 040.00€
	13 000.00€	1 700.00€	1 560.00€	16 260.00€

La décision modificative n°1 est relative à une subvention complémentaire votée au Conseil Municipal de juillet pour la participation financière du bus amenant les enfants à Paris.

La décision modificative n°2 d'un montant de 1 560.00€ sera inscrite au chapitre 65 – autres charges de gestion courante

- **Au niveau des chapitres et des opérations pour la section de fonctionnement :**

Dépenses de fonctionnement	Chapitre	Compte	Budget primitif	Budget après DM1	DM2	Budget après DM2
	65 – autres charges de gestion courante	65748 – subv. De fonct.aux associations et autres personnes de droit privé	35 185.00€	36 885.00€	1 560.00€	38 445.00€
	011 – Dépenses à caractère générale	615221 – bâtiments public	14 000.00€	12 300.00€	-1 560.00€	10 740.00€

Nombre de suffrages exprimés :

Votes pour : 10

Votes contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et ans us dits. Ont signé au registre les membres présents et représentés.

Pour extrait certifié conforme par Monsieur le Maire.

Acte certifié exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture de Dunkerque

le 16/10/2025

et publication,

le 17/10/2025

ou notification

du